



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 12 novembre 2013, tenue le 18 novembre 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire suppléant, M, Yves Sigouin.

Sont absentes lors de la présente séance, Mme Déborah Bélanger, mairesse, et Mme la conseillère Diane Gargantini.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Colette Beaudoin, directrice du Service des loisirs et de la culture, sont également présentes.

385/18-11-13

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Yves Sigouin, constate la régularité de la séance.

M. Yves Sigouin félicite, au nom du conseil, la présidente d'élection, Mme Lucie Bourque, la secrétaire d'élection, Mme Lise Cadieux, ainsi que tout le personnel électoral pour leur excellent travail dans le cadre de la préparation et la tenue de l'élection municipale,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 12 novembre 2013 à la suite de son ajournement.
Il est 19 h 30.

ADOPTÉE

386/18-11-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour préparé par la greffière :

- Report de l'item suivant à une séance ultérieure :
 - D.1 Appel d'offres numéro 2013-09 sur invitation – Travaux de rénovation au bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique – Octroi de contrat
- Ajournement des items suivants au 25 novembre 2013 à 19 h 30 :
 - J.6 Exécution de travaux de construction d'une installation septique pour la propriété du matricule 2053-55-4918 – Octroi de contrat
 - J.7 Ancienne route 11, parcelle 28 et partie des lots 10 et 11 – Renonciation des droits, titres, intérêts et prétentions
 - L.1 Réduction de services offerts aux citoyens par la caisse Desjardins de la Rouge dans le secteur Sainte-Véronique – Position de la Ville



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013

Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

1. Dérogation mineure numéro 2013-40011
2. Dérogation mineure numéro 2013-40012
3. Dérogation mineure numéro 2013-40013
4. Dérogation mineure numéro 2013-40014
5. Dérogation mineure numéro 2013-40015

B GESTION FINANCIÈRE

1. Déclaration des dépenses sur le Parc linéaire le P'tit Train du Nord
2. Approbation du budget 2013 révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge
3. Travaux de remplacement de conduites d'eau potable sur la montée Bellevue, sur la rue Charette et sur une partie de la rue Landry – Approbation des comptes soumis sur le règlement numéro 222
4. Adoption du budget 2014 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Fermeture des bureaux municipaux, des bibliothèques et du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge durant la période des Fêtes
2. Signature de la convention collective de travail – Ratification
3. Appropriation du surplus accumulé pour le paiement des rétroactivités salariales du personnel syndiqué suite à la signature de la convention collective de travail
4. Lettres d'entente numéro 2012-2016/07, 2012-2016/08, 2012-2016/09, 2012-2016/10, 2012-2016/11 avec le syndicat
5. Réaffectation de personnel
6. Inscription à la formation pour les nouveaux élus donnée à Rivière-Rouge les 8 et 9 février 2014
7. Appel de candidatures pour le poste de « Directeur du Service des loisirs et de la culture » – Formation du comité de sélection
8. Tournée des zones de la Société nationale des Québécoises et Québécois des Hautes-Laurentides – Ratification
9. Approbation de l'addenda numéro 1 de la permission d'utilisation des VLAN à des fins de transport du flux Internet
10. Autorisation à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du 21 au 24 mai 2014 à Gatineau
11. Participation à l'activité de formation donnée par la Société de Développement Commercial (SDC) de Rivière-Rouge le 26 novembre 2013 à Rivière-Rouge

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appropriation du surplus accumulé pour la conclusion d'un addenda au contrat de visites préventives pour le système frigorifique au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge – Entretien de la tour de refroidissement à l'eau

E AVIS DE MOTION

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRANSPORT ROUTIER

1. Travaux de trottoirs sur le chemin de la Rivière Sud près de l'École du Méandre - Ratification

I HYGIÈNE DU MILIEU

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. PIIA 2013-P13 – PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales
2. PIIA 2013-P14 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

3. PIIA 2013-P15 – PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales
4. PIIA 2013-P16 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
5. Offre de services juridiques – Soutien à l'urbanisme en 2014
6. Autorisation d'une servitude de tolérance d'empiètement
7. Fixation de dates pour les ventes-débarras en 2014

K LOISIRS ET CULTURE

1. Participation au Forum sur la gestion déléguée des sites de plein air par les municipalités le 6 décembre 2013 à Sainte-Adèle
2. Demande d'aide financière pour l'organisme « Opération Nez rouge »
3. Félicitations à l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » pour l'organisation du Marathon Desjardins de la Rouge
4. Addenda à l'entente signée avec l'organisme « Plein Air Haute-Rouge »
5. Remerciements à trois (3) jeunes de Rivière-Rouge pour leur aide bénévole lors du Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge
6. Achat d'une publicité pour le projet « Voyage New York » de l'École du Méandre

L DIVERS

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

387/18-11-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2013 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2013 soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Lucie Bourque.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Yves Sigouin, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets à l'ordre du jour ou d'ordre général.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

Étant donné le départ de Mme Colette Beaudoin le 26 novembre 2013, le conseil municipal ainsi que la directrice générale profitent de l'occasion pour remercier Mme Beaudoin pour son excellent travail effectué à titre de directrice du Service des loisirs et de la culture et lui souhaite bonne chance dans la poursuite de nouveaux défis.

NOTE : *Mme Colette Beaudoin, directrice du Service des loisirs et de la culture, quitte la séance, il est 19 h 45.*



No de résolution
ou annotation

388/18-11-13

modifiée par la
résolution numéro
062/10-03-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-40011

CONSIDÉRANT que le maire suppléant a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne une partie du lot 49-A, rang Sud-Ouest de la rivière rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, correspondant à l'adresse civique 31, rue Labelle Sud, soit le matricule numéro 9941-26-9573;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur la construction d'un garage de 25 pieds de haut dont la hauteur dépassera de 11 pieds la hauteur de la résidence, alors que la réglementation en vigueur exige que la hauteur du garage ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal a une toiture à un seul versant et ne mesure que 14 pieds de haut;

CONSIDÉRANT que le garage projeté sera construit en marge arrière et est accessoire à l'usage résidentiel;

CONSIDÉRANT que la pente du garage projeté est nécessaire pour l'écoulement de la neige et des commodités que cela engendre;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les orientations du récent plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice aux propriétaires avoisinants;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-46/13.09.18 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de Rivière-Rouge, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 18 septembre 2013, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure sous certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente dérogation mineure sous les conditions suivantes :

1. Que les quatre (4) autres remises sur le terrain, localisées en marge latérale droite soient cachées de la rue Labelle Sud, soit par une haie ou une clôture ou soient démolies;
2. Qu'il devra y avoir la plantation d'un arbre mature à l'avant du bâtiment principal, entre les deux (2) logements afin de venir créer un impact visuel vers le pignon du garage projeté;
3. Qu'advenant le cas de toute rénovation ou agrandissement ou reconstruction de la résidence, celle-ci devra s'ajuster avec la hauteur du garage projeté;

le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

389/18-11-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-40012

CONSIDÉRANT que le maire suppléant a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne une partie du lot 22-A, rang 03 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, correspondant à l'adresse civique 3052, boulevard Fernand-Lafontaine, soit le matricule numéro 2054-76-6005;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur la construction d'une fondation pour un bâtiment dérogatoire en fonction de l'implantation actuelle du bâtiment, soit à 12,24 mètres de la ligne des hautes eaux, alors que la réglementation en vigueur exige que soit diminué le caractère dérogatoire du bâtiment en diminuant les marges de recul non-conformes;

CONSIDÉRANT que le bâtiment existant était sur pilotis;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est situé à l'extérieur de la rive;

CONSIDÉRANT que selon le plan numéro 62 659-A minute 7195, numéro de dossier 13-374 produit par le Groupe Barbe et Robidoux, arpenteurs-géomètres, du 11 octobre 2013, le remplacement des fondations respecte la localisation du bâtiment déjà érigé sur la propriété;

CONSIDÉRANT qu'il y a une pente à l'arrière du bâtiment vers le chemin public;

CONSIDÉRANT que cette demande ne cause aucun préjudice aux propriétaires avoisinants;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-53/13.10.29 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de Rivière-Rouge, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 29 octobre 2013, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure sous certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente dérogation mineure sous les conditions suivantes :

1. Que le propriétaire s'engage, par écrit, et ce, avant l'émission du permis d'agrandissement, afin de procéder à la végétalisation complète de sa rive d'ici le 30 juin 2014;
2. Que le propriétaire se munisse d'un certificat d'autorisation pour des travaux sur la rive, et ce, d'ici le 31 mai 2014;
3. Que le propriétaire conserve sa barrière à sédiments jusqu'à la fin des travaux à sa propriété;
4. Que le propriétaire respecte la pérennité de sa rive;



No de résolution
ou annotation

390/18-11-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-40013

CONSIDÉRANT que le maire suppléant a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le lot 38-7, rang Sud-Ouest de la rivière rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, correspondant à l'adresse civique 3215, route 117 Sud, soit le matricule 0038-39-7505;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation de permettre l'installation de deux (2) enseignes à plat sur la façade du commerce pour une superficie totale de 5,67 mètres carrés alors que la réglementation en vigueur autorise une seule enseigne à plat en façade d'une superficie totale de 5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le commerce se localise dans une zone artérielle et aux abords de la route 117;

CONSIDÉRANT que la façade du commerce se compose d'un petit avant-toit empêchant ainsi l'installation esthétique d'une seule enseigne;

CONSIDÉRANT que les bannières des produits exigent et obligent le commerçant à afficher selon certaines superficies;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les objectifs du récent plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice aux propriétaires avoisinants;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-54/13.10.29 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de Rivière-Rouge, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 29 octobre 2013, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente dérogation mineure selon les plans et les croquis fournis, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

391/18-11-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-40014

CONSIDÉRANT que le maire suppléant a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le Parc régional du réservoir Kiamika dans la zone REC-07 du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation de permettre l'installation d'un usage accessoire au Parc régional du réservoir Kiamika et de sa dépendance, sur un terrain non cadastré, de moins de 10 000 mètres carrés, non adjacent à une rue publique ou privée, et ne comprenant qu'un seul bâtiment locatif; ce qui dérogera à la réglementation présentement en vigueur. La demande porte également sur l'autorisation de permettre l'implantation d'une éolienne qui dérogera à l'article 4.38 du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que le premier bâtiment accessoire au parc régional servira d'essai pour évaluer la projection future de ce « prototype »;

CONSIDÉRANT que pour le moment le règlement d'urbanisme n'est pas adopté en lien avec un parc régional et que ce sera revu pour 2014;

CONSIDÉRANT que nous sommes en terres publiques et qu'une demande de bail a été déposée par la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) dans le cadre de ce bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT que le projet se localise dans la zone Rec-04 conformément au plan d'aménagement et de gestion du parc en fonction des documents fournis à la présente demande;

CONSIDÉRANT que le projet débiterait durant l'hiver 2013-2014;

CONSIDÉRANT qu'en regard aux objectifs du parc régional qui est en lien avec la nature, l'écologie ainsi que d'être un site unique et enchanteur;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les objectifs du récent plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice aux propriétaires avoisinants;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-56/13.10.29 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de Rivière-Rouge, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 29 octobre 2013, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure sous certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente dérogation mineure selon les éléments suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

1. D'accepter la construction d'un bâtiment accessoire au parc régional sur un terrain non cadastré, de moins de 10 000 m², non adjacent à une rue publique ou privée, et ne comprenant qu'un seul bâtiment locatif pour le premier bâtiment de ce projet;
2. Que pour ajouter d'autre bâtiment locatif, le tout devra être présenté sur un plan d'aménagement d'ensemble et selon des superficies acceptables;
3. Que l'éolienne n'est cependant pas autorisée puisque celle-ci ne concorde pas aux objectifs du parc jadis présentés;
4. Que l'utilisation de panneaux solaires soit suggérée;
5. Qu'advenant que ce premier bâtiment à l'essai ne donne pas les résultats escomptés et qu'il y a abandon de celui-ci, le bâtiment accessoire devra être démolé ou enlevé de cette partie de terrain;
6. Que des modifications règlementaires s'imposent afin de s'adapter à la réalité d'un parc régional;

le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

392/18-11-13

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-40015

CONSIDÉRANT que le maire suppléant a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne la partie du lot 9, rang Ouest de la rivière rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, correspondant à l'adresse civile 11904, route 117 Sud, soit le matricule 0533-52-3040;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation d'implanter des tentes, tente-roulottes ou roulottes à moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux et d'autoriser des sites avec roulottes n'étant pas reliés aux trois services, alors que la réglementation en vigueur l'exige;

CONSIDÉRANT que ce terrain de camping est existant;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande d'agrandissement, il appert que certains sites sont à moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux de la rivière Rouge et que certains sites ne seraient pas raccordés aux trois services;

CONSIDÉRANT que les sites comprennent beaucoup d'éléments végétaux et qu'ils sont adjacents à une rive conforme;

CONSIDÉRANT qu'une demande de certificat d'autorisation sera déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) afin qu'ils obtiennent les autorisations nécessaires pour le réseau d'égout et d'aqueduc en lien avec cet agrandissement;

CONSIDÉRANT que ces sites se localisent entre la rivière et le chemin d'accès dans le camping;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les objectifs du récent plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice aux propriétaires avoisinants;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-57/13.10.29 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de Rivière-Rouge, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 29 octobre 2013, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure sous certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente dérogation mineure sous les conditions suivantes :

1. Que les tentes, les tente-roulottes ou les roulottes soient à moins de 20 mètres de la ligne des hautes eaux en fonction des distances suivantes :
 - Site 20 : 17 mètres
 - Site 25 : 18.5 mètres
 - Site 26 : 18.5 mètres
 - Site 27 : 17 mètres
 - Site 28 : 16.5 mètres
 - Site 29 : 16 mètres
 - Site 30 : 17.5 mètres
 - Site 49 : 17 mètres
2. Qu'il soit accepté que certains sites ne soient pas reliés aux trois services sous réserve que ce soit conforme aux normes et exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

DÉCLARATION DES DÉPENSES SUR LE PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD

CONSIDÉRANT que le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, section de la Ville de Rivière-Rouge, fait partie de la Route Verte no. 2;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte, finance 1 500 \$ du kilomètre pour le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, dans la mesure où 50 % des dépenses admissibles, de même que tout montant excédant les maximums admissibles, doit être assumé par le milieu;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec exige une déclaration des dépenses adoptée par résolution municipale;

CONSIDÉRANT que sont exclues de la présente déclaration de dépenses :

- les dépenses de tous les travaux financés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (SISR) par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

393/18-11-13



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

- la contribution financière versée annuellement à la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord dans le cadre du mandat de gestion;
- les dépenses reliées aux activités hivernales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la déclaration des dépenses telle que présentée à l'Annexe « Déclaration des dépenses - été 2013 - Parc linéaire Le P'tit Train du Nord » pour un montant de 15 451,83 \$.

ADOPTÉE

APPROBATION DU BUDGET 2013 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 274/05-08-13, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 août 2013, approuvant le budget 2013 révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT le budget révisé de l'OMH de Rivière-Rouge daté du 17 octobre 2013, lequel a été soumis à la Ville pour approbation;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve le budget 2013 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge, tel que révisé en date du 17 octobre 2013, présenté par l'OMH et résumé comme suit :

Revenus	96 888 \$
Dépenses	198 624 \$
Déficit	101 736 \$ partagé comme suit :

- contribution de la Société d'habitation du Québec : 91 562 \$
- contribution de la Ville de Rivière-Rouge : 10 174 \$

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 274/05-08-13 adoptée lors de la séance du conseil tenue le 5 août 2013.

ADOPTÉE

NOTE : M. le conseiller Denis Charette ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant l'item suivant à l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

394/18-11-13

modifiée par la
résolution numéro
468/16-12-13



No de résolution
ou annotation

395/18-11-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LA MONTÉE BELLEVUE, SUR LA RUE CHARETTE ET SUR UNE PARTIE DE LA RUE LANDRY – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 222

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 222 au montant total de 31 489,10 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 12 novembre 2013.

ADOPTÉE

396/18-11-13

ADOPTION DU BUDGET 2014 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires présentées par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 au montant total, en recettes et en dépenses, de 4 908 399 \$.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

397/18-11-13

FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX, DES BIBLIOTHÈQUES ET DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que les bureaux municipaux des secteurs L'Annonciation et Sainte-Véronique ainsi que le bureau du Service d'urbanisme et d'environnement soient fermés du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014 inclusivement, mais que la réception de l'hôtel de ville soit ouverte le 23 décembre 2013 et le 3 janvier 2014 selon l'horaire habituel.

Que la bibliothèque du secteur L'Annonciation/Marchand soit fermée du 23 au 26 décembre 2013 inclusivement, ouverte les 27 et 28 décembre 2013 selon l'horaire habituel et fermée du 30 décembre 2013 jusqu'au 2 janvier 2014 inclusivement.

Que la bibliothèque du secteur Sainte-Véronique soit fermée du 23 au 26 décembre 2013 inclusivement, ouverte le 27 décembre 2013 de 13 h à 17 h et fermée du 28 décembre 2013 jusqu'au 2 janvier 2014 inclusivement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

Que le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) soit fermé les 24, 25, 26 et 31 décembre 2013 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2014 et que la plage horaire du patin libre soit bonifiée durant la période des fêtes.

ADOPTÉE

398/18-11-13

SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL – RATIFICATION

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De ratifier la signature de la convention collective de travail avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, en date du 12 septembre 2013, par la mairesse et la directrice générale, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

399/18-11-13

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LE PAIEMENT DES RÉTROACTIVITÉS SALARIALES DU PERSONNEL SYNDIQUÉ SUITE À LA SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des rétroactivités salariales du personnel syndiqué, suite à la signature de la convention collective de travail le 12 septembre 2013, au montant de 145 620,90 \$, laquelle dépense sera acquittée à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

400/18-11-13

LETTRES D'ENTENTE NUMÉRO 2012-2016/07, 2012-2016/08, 2012-2016/09, 2012-2016/10 et 2012-2016/11 AVEC LE SYNDICAT

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la conclusion des lettres d'entente numéro 2012-2016/07, 2012-2016/08, 2012-2016/09, 2012-2016/10 et 2012-2016/11 intervenues avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telles lettres d'entente dûment signées par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

401/18-11-13

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

D'entériner la réaffectation de :

- M. Jean-François Fournelle au poste à temps partiel régulier de préposé à l'entretien journalier, classe 4 échelon 3, à compter du 2 octobre 2013;
- M. Richard Nadeau au poste à temps complet de chauffeur-opérateur-journalier, classe 7 échelon 2, à compter du 3 novembre 2013;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

402/18-11-13

INSCRIPTION À LA FORMATION POUR LES NOUVEAUX ÉLUS DONNÉE À RIVIÈRE-ROUGE LES 8 ET 9 FÉVRIER 2014

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser MM. les conseillers Denis Charette et Daniel Forget à participer à la formation des nouveaux élus donnée à Rivière-Rouge les 8 et 9 février 2014 par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

Que les frais encourus lors de cet événement leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

403/18-11-13

APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE « DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE » – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT la démission de Mme Colette Beaudoin à titre de directrice du Service des loisirs et de la culture, laquelle prendra effet le 26 novembre 2013;

CONSIDÉRANT que l'appel de candidatures pour le poste de « Directeur du Service des loisirs et de la culture » se termine le 29 novembre 2013 et qu'il y a lieu de former un comité de sélection pour le processus de sélection et pour la recommandation au conseil;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Qu'un comité de sélection soit mis en place afin de procéder à la sélection d'un(e) candidat(e) et qu'il soit formé des membres suivants : de la mairesse, de la conseillère Diane Gargantini, du conseiller Daniel Forget ainsi que de la directrice générale.

Que ledit comité de sélection soumette sa recommandation au conseil lors d'une séance ultérieure de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

404/18-11-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

TOURNÉE DES ZONES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS DES HAUTES-LAURENTIDES – RATIFICATION

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De ratifier la participation de M. Normand Gravel à la Tournée des zones de la Société nationale des Québécoises et Québécois des Hautes-Laurentides le 23 octobre 2013, à titre de représentant de la Ville.

De ratifier le remboursement fait à M. Gravel des frais encourus lors de cet événement conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

405/18-11-13

APPROBATION DE L'ADDENDA NUMÉRO 1 DE LA PERMISSION D'UTILISATION DES VLAN À DES FINS DE TRANSPORT DU FLUX INTERNET

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'addenda numéro 1 relatif à la permission d'utilisation des VLAN à des fins de transport du flux Internet à intervenir avec la MRC d'Antoine-Labelle.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer ledit addenda, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

406/18-11-13

AUTORISATION À PARTICIPER AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DU 21 AU 24 MAI 2014 À GATINEAU

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, la conseillère Mme Diane Gargantini et les conseillers MM. Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu à Gatineau du 21 au 24 mai 2014 et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

Que les frais encourus lors de cet événement leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

407/18-11-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ DE FORMATION DONNÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SDC) DE RIVIÈRE-ROUGE LE 26 NOVEMBRE 2013 À RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et la directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture à participer à l'activité de formation donnée par la Société de Développement Commercial (SDC) de Rivière-Rouge le 26 novembre 2013 à Rivière-Rouge et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser la mairesse et la conseillère Diane Gargantini à participer à la conférence donnée dans le cadre de ladite activité et de défrayer le coût de deux (2) billets pour le repas au montant de 20 \$ chacun.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPEL D'OFFRES

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LA CONCLUSION D'UN ADDENDA AU CONTRAT DE VISITES PRÉVENTIVES POUR LE SYSTÈME FRIGORIFIQUE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE - ENTRETIEN DE LA TOUR DE REFROIDISSEMENT À L'EAU

CONSIDÉRANT la résolution numéro 287/05-08-13, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 5 août 2013, octroyant le contrat de visites préventives pour le système frigorifique au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge à la compagnie « Fixair inc. » pour une période d'un an, soit du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014;

CONSIDÉRANT les nouvelles exigences en matière d'entretien des tours de refroidissement conformément au nouveau règlement modifiant le Code de sécurité sur les tours de refroidissement à l'eau entré en vigueur le 12 mai dernier ainsi que l'avis émis par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) le 7 octobre dernier;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'un addenda au contrat en vigueur avec la compagnie « Fixair inc. » relatif aux visites préventives pour le système frigorifique au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge afin de rencontrer les exigences de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) en matière d'entretien des tours de refroidissement pour un montant total de 4 000 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité.

408/18-11-13

modifiée par la
résolution numéro
465/16-12-13



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

Que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'addenda à venir et que la directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

409/18-11-13

TRAVAUX DE TROTTOIRS SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE SUD PRÈS DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE - RATIFICATION

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De ratifier les travaux de trottoirs exécutés au mois de septembre 2013 sur le chemin de la Rivière Sud près de l'École du Méandre, dans le cadre du projet d'aménagement de la cour d'école, pour un montant total de 15 052,53 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

410/18-11-13

PIIA 2013-P13 – PIIA-02 S'APPLIQUANT AUX PORTES D'ENTRÉES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-02, s'appliquant aux portes d'entrées principales, a été présentée pour la propriété située au 3215, route 117 Sud, soit sur le lot 38-7, rang Sud-Ouest de la rivière rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand et qui est identifiée par le matricule 0038-39-7505;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation d'installer une enseigne sur socle d'une superficie de 10 mètres carrés identifiant le nom du commerce « Jac Motosport » ainsi que les différentes bannières de produits motorisés vendues par ledit commerce et un espace interchangeable en fonction des promotions;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-19 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que la demande se doit de respecter les objectifs et critères du PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-55/13.10.29 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la séance dudit comité tenue le 29 octobre 2013, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

D'accepter l'installation de l'enseigne sur socle selon le plan fourni, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

411/18-11-13

PIIA 2013-P14 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 390-398, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 153, cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule 9942-41-4742;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur le remplacement de l'enseigne du commerce « Animalerie Chez Yougo » afin de la restaurer, et ce, sans changement majeur;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que la demande se doit de respecter les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-58/13.10.29 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la séance dudit comité tenue le 29 octobre 2013, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le remplacement de cette enseigne selon les plans et croquis fournis, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

412/18-11-13

PIIA 2013-P15 – PIIA-02 S'APPLIQUANT AUX PORTES D'ENTRÉES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-02, s'appliquant aux portes d'entrées principales, a été présentée pour la propriété située au 3911-3923, route 117 Sud, soit sur les lots 34-1 et 35-1, rang Sud-Ouest de la rivière rouge, cadastre officiel du Canton de Marchand et qui est identifiée par le matricule 0038-71-1967;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur le remplacement par un changement des couleurs de la bannière commerciale des enseignes du commerce « Maisons usinées Côté »;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-19 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

CONSIDÉRANT que la demande se doit de respecter les objectifs et critères du PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-59/13.10.29 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la séance dudit comité tenue le 29 octobre 2013, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter ce remplacement, selon les plans et croquis fournis, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

413/18-11-13

PIIA 2013-P16 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 171-185, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 262, cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule 9941-49-0767;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur la modification de l'enseigne au nom du commerce « Mariette Dorval » par « Grimard Optique »;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le tout respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-60/13.10.29 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la séance dudit comité tenue le 29 octobre 2013, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter cette modification selon les plans et croquis fournis, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

414/18-11-13

OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES – SOUTIEN À L'URBANISME EN 2014

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

De retenir les services professionnels juridiques de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, relativement à la fourniture de services pour le soutien juridique au Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année 2014, au coût annuel de 7 750 \$ plus les déboursés et les taxes applicables, le tout conformément à l'offre présentée par M^e Jean-Pierre St-Amour, avocat, en date du 15 octobre 2013.

ADOPTÉE

415/18-11-13

AUTORISATION D'UNE SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'une servitude de tolérance d'empiètement pour la propriété située au 540, chemin Tremblay relativement à une partie du garage du propriétaire qui empiète de 3,22 mètres sur ledit chemin.

De mandater M^e Karine Bisson, notaire, pour la préparation de l'acte de servitude.

Que le propriétaire assume le coût des honoraires professionnels du notaire, des frais notariés et de publicité de l'acte de servitude.

Que la mairesse et la directrice général soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'acte de servitude.

ADOPTÉE

416/18-11-13

FIXATION DE DATES POUR LES VENTES-DÉBARRAS EN 2014

CONSIDÉRANT que l'article 9.3 du Règlement numéro 182 relatif au zonage de la Ville de Rivière-Rouge précise que les ventes-débarras (ventes de garage) sont autorisées aux occasions déterminées par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer, pour l'année 2014, les dates autorisées pour les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De fixer les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge aux dates suivantes :

- les 16, 17, 18 et 19 mai 2014;
- les 25, 26, 27 et 28 juillet 2014;
- les 29, 30 et 31 août 2014 et le 1^{er} septembre 2014.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

LOISIRS ET CULTURE

417/18-11-13

PARTICIPATION AU FORUM SUR LA GESTION DÉLÉGUÉE DES SITES DE PLEIN AIR PAR LES MUNICIPALITÉS LE 6 DÉCEMBRE 2013 À SAINTE-ADELE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à participer au Forum sur la gestion des sites de plein air par les municipalités le 6 décembre 2013 à Sainte-Adèle et de défrayer les coûts d'inscription.

Que les frais encourus lors de cet évènement lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

418/18-11-13

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISME « OPÉRATION NEZ ROUGE »

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 200 \$ à l'organisme « Opération Nez rouge » pour l'organisation et la tenue de leurs activités en 2013.

ADOPTÉE

419/18-11-13

FÉLICITATIONS À L'ORGANISME « PLEIN AIR HAUTE-ROUGE » POUR L'ORGANISATION DU MARATHON DESJARDINS DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT l'organisation du Marathon Desjardins de la Rouge, tenu le 13 octobre 2013, par l'organisme « Plein Air Haute-Rouge »;

CONSIDÉRANT les retombées économiques et touristiques du marathon;

CONSIDÉRANT l'implication de nombreux bénévoles dans le cadre de l'organisation et la tenue dudit marathon;

CONSIDÉRANT l'implication des municipalités avoisinantes;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De féliciter l'organisme « Plein Air Haute-Rouge », tout son personnel ainsi que tous les bénévoles pour l'organisation, la tenue du Marathon Desjardins de la Rouge et pour son franc succès.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

420/18-11-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

ADDENDA À L'ENTENTE SIGNÉE AVEC L'ORGANISME « PLEIN AIR HAUTE-ROUGE »

CONSIDÉRANT la signature d'un protocole d'entente signé avec l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la Ville et l'organisme concernant, notamment, les difficultés rencontrées dans la poursuite de leurs activités et les solutions à apporter;

CONSIDÉRANT que la Ville estime que la poursuite des activités de l'organisme est nécessaire au développement récréotouristique et économique de la région;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver les modifications à intervenir au protocole d'entente actuel signé avec l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » qui modifie, notamment, le terme du protocole au 31 août 2014 et, par le fait même, d'autoriser la rédaction d'un addenda à cet effet.

D'autoriser le versement d'une aide financière supplémentaire au montant de 13 000 \$ en janvier 2014.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'addenda à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

421/18-11-13

REMERCIEMENTS À TROIS (3) JEUNES DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LEUR AIDE BÉNÉVOLE LORS DU MARATHON DES JARDINS DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge tenu le 13 octobre 2013, trois (3) jeunes de Rivière-Rouge, soit MM. Alexis Bachar, Nathan Dufour-Raymond et Alex Bernard, ont volontairement apporté une aide aux employés du Service des travaux publics lors du démontage du matériel sur le site du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville désire reconnaître la contribution bénévole et le sens de l'initiative de ces trois (3) jeunes;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De remercier et de féliciter, MM. Alexis Bachar, Nathan Dufour-Raymond et Alex Bernard, pour leur initiative, leur contribution bénévole et leur excellent travail relativement à l'aide apportée aux employés du Service des travaux publics lors du démontage du matériel sur le site du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge le 13 octobre dernier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

422/18-11-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013
AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2013

ACHAT D'UNE PUBLICITÉ POUR LE PROJET « VOYAGE NEW YORK » DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De faire paraître une publicité dans le passeport régional New-York 2014 au coût de 200 \$ servant à financer un voyage à New York pour les élèves du 3^e secondaire de l'École du Méandre au printemps 2014.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Yves Sigouin, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets à l'ordre du jour ou d'ordre général.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

423/18-11-13

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 25 novembre 2013 à 19 h 30. Il est 20 h 23.

ADOPTÉE

Yves Sigouin
Maire suppléant

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse